



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/429
26 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 126 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 11	
II. ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE	12 - 24	
III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS	25	
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	26 - 27	
V. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 7 AOÛT AU 31 MARS 1994	28	
VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUILLET 1994 AU 13 JANVIER 1995	29 - 31	
VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 14 JANVIER 1995 AU 13 JANVIER 1996	32 - 34	
VIII. OBSERVATIONS ET REMARQUES CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	35 - 36	
IX. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	37	

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

ANNEXES

I.	Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 7 août 1993 au 31 mars 1994*	
II.	Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 7 août 1993 au 31 mars 1994 : renseignements complémentaires*	
III.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 : état récapitulatif	
IV.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 : renseignements complémentaires	
V.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 14 janvier 1995 au 13 janvier 1996 : état récapitulatif	
VI.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 14 janvier 1995 au 13 janvier 1996 : renseignements complémentaires	
VII.	Personnel civil et dépenses y afférentes pour les périodes allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 et du 14 janvier 1994 au 13 janvier 1996	
VIII.	Tableau d'effectifs actuel et proposé, 1er juillet 1994-13 janvier 1995	
IX.	Définitions d'emploi	
X.	Répartition, selon le lieu géographique et par bureau, du personnel civil militaire proposée, et répartition proposée des véhicules et du matériel important par affectation	
XI.	Localisation actuelle des véhicules et des matériels	
Carte.		

* Ces rapports seront publiés sous forme d'additif au présent document.

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993, le Conseil de sécurité a décidé de créer une Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour une période initiale de six mois. Le Conseil a prorogé le mandat de la MONUG dans diverses résolutions, la dernière en date étant la résolution 937 (1994) du 21 juillet 1994 par laquelle la durée en est prolongée jusqu'au 13 janvier 1995.
2. Dans une lettre datée du 16 juin 1994 qu'il a adressée au Secrétaire général¹, le Président du Conseil de sécurité a indiqué que les membres du Conseil souhaiteraient que le Secrétariat poursuive ses discussions avec les parties au conflit en Géorgie, la Fédération de Russie et les représentants de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), afin que l'accord puisse se faire de manière précise sur des points particuliers de nature à aider le Conseil à décider de l'opportunité d'augmenter à nouveau les effectifs de la MONUG et de modifier son mandat, y compris les dispositions qui existeraient sur le terrain pour la coordination entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI, la durée du mandat de la force de maintien de la paix de la CEI, des assurances des parties intéressées garantissant à la MONUG une entière liberté de mouvement dans l'accomplissement de son mandat, tant dans la zone d'opérations de la force de maintien de la paix de la CEI que dans les autres parties pertinentes du territoire de la Géorgie, ainsi que le calendrier prévu pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Sur cette base, et à l'issue de nouvelles consultations que le Secrétaire général a tenues d'urgence avec les parties et la Fédération de Russie, les membres du Conseil étaient prêts à examiner les recommandations du Secrétaire général touchant l'élargissement de la MONUG dans le sens des indications données au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général en date du 3 mai 1994².
3. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 12 juillet 1994³, le Secrétaire général a informé le Conseil de l'issue des consultations qui avaient été tenues et a proposé les tâches que la MONUG élargie entreprendrait, de même que la conception de ses opérations.
4. Dans sa résolution 937 (1994), le Conseil de sécurité a accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général et a décidé de proroger le mandat de la MONUG jusqu'au 13 janvier 1995 et d'accroître selon les besoins les effectifs de la MONUG jusqu'à concurrence de 136 observateurs militaires (y compris leur chef).
5. Dans sa résolution 48/256 du 26 mai 1994, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour la Mission jusqu'à concurrence d'un montant brut de 334 200 dollars (soit un montant net de 313 000 dollars) pendant la période allant du 1er juillet au 31 octobre 1994, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de maintenir la Mission au-delà du 30 juin 1994 et sous réserve que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuve au préalable le montant effectif des dépenses à engager au cours de cette période, ledit montant devant être réparti entre les États Membres suivant la formule indiquée dans la résolution.

6. Dans une lettre datée du 1er juillet 1994 qu'il a adressée au Président du Comité consultatif, le Contrôleur a demandé au Comité d'approuver un montant brut de 1 491 400 dollars (soit un montant net de 1 476 500 dollars) au titre des dépenses à engager pour la MONUG, à un niveau d'effectifs de 55 observateurs militaires, pendant la période allant du 1er au 21 juillet 1994. Le Contrôleur a également demandé que soit mis en recouvrement auprès des États Membres le montant total brut de 1 336 800 dollars (montant net : 1 252 000 dollars) prévu aux termes de la résolution 48/256 pour la période de quatre mois allant du 1er juillet au 31 octobre 1994.

7. Dans une lettre datée du 15 juillet 1994, le Comité consultatif a donné son assentiment à ce que le Secrétaire général engage, aux termes de la résolution 48/256, des dépenses d'un montant brut de 226 400 dollars (soit un montant net de 212 000 dollars) concernant les 22 observateurs militaires déjà déployés pour la période allant du 1er au 21 juillet 1994, lesdits montants devant être mis en recouvrement auprès des États Membres sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission au-delà du 21 juillet 1994. Le Comité consultatif a également approuvé que le Secrétaire général engage, pour les 33 observateurs militaires supplémentaires, des dépenses d'un montant de 1 177 000 dollars au titre des coûts initiaux et des dépenses d'un montant brut de 88 000 dollars (soit un montant net de 87 500 dollars) correspondant aux besoins opérationnels aux termes de la résolution 48/229 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995.

8. Pour la période allant au-delà du 21 juillet 1994, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 1 261 000 dollars (soit un montant net de 1 189 400 dollars) pour une période de deux mois allant jusqu'au 21 septembre 1994, comprenant un montant brut de 1 110 400 dollars (soit un montant net de 1 040 000 dollars) conformément à ce qui a été autorisé dans la résolution 48/256, qui doit être mis en recouvrement auprès des États Membres, et le solde brut de 150 600 dollars (soit 149 400 dollars en chiffres nets) aux termes de la résolution 48/229.

9. Dans une lettre datée du 25 août 1994, le Contrôleur a demandé l'assentiment du Comité consultatif afin que soient engagées des dépenses d'un montant brut de 7 910 200 dollars (soit un montant net de 7 798 600 dollars) pour couvrir le coût du maintien des 55 observateurs militaires existants pendant la période allant du 22 septembre au 21 octobre 1994, ainsi que les coûts initiaux et les besoins opérationnels concernant le déploiement des 81 observateurs militaires supplémentaires pendant la période allant du 1er septembre au 21 octobre 1994.

10. En attendant que l'Assemblée générale examine le présent rapport, le Comité consultatif, dans une lettre datée du 6 septembre 1994, a approuvé que le Secrétaire général engage des dépenses pour la MONUG jusqu'à concurrence d'un montant brut de 7 910 200 dollars (soit un montant net de 7 798 600 dollars) pendant la période allant du 1er septembre au 21 octobre 1994, conformément aux dispositions de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

/...

11. Les dépenses engagées jusqu'ici pour le maintien et l'élargissement de la MONUG, avec l'assentiment du Comité consultatif, comprennent au total :

a) Un montant brut de 1 336 800 dollars (soit un montant net de 1 252 000 dollars) conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la résolution 48/256;

b) Un montant brut de 9 325 800 dollars (soit un montant net de 9 212 500 dollars) conformément aux dispositions de la résolution 48/229. Ces montants se répartissent comme suit :

<u>Période</u>	<u>Résolution 48/256</u>		<u>Résolution 48/229</u>	
	<u>Montant brut</u>	<u>Montant net</u>	<u>Montant brut</u>	<u>Montant net</u>
1er au 21 juillet 1994	226 400	212 000	1 265 000	1 264 500
22 juillet 1994 au 21 septembre 1994	1 110 400	1 040 000	150 600	149 400
1er septembre 1994 au 21 octobre 1994	—	—	7 910 200	7 798 600
Total	1 336 800	1 252 000	9 325 800	9 212 500

Sur ce total, un montant brut de 1 336 800 dollars (soit un montant net de 1 252 000 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément à la résolution 48/256.

II. ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

A. Plan d'opérations

12. Par sa résolution 937 (1994), le Conseil de sécurité a décidé que le nouveau mandat de la MONUG, d'après les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 12 juillet 1994³, consisterait à :

a) Contrôler et vérifier l'application par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994⁴;

b) Observer les opérations de la force de maintien de la paix de la CEI dans le cadre de l'application de l'Accord;

c) Vérifier, au moyen d'observations et de patrouilles, que les troupes des parties ne restent pas ni ne reviennent dans la zone de sécurité et que le matériel militaire lourd ne reste pas ni ne soit réintroduit dans la zone de sécurité ou dans la zone d'armement limitée;

d) Surveiller les sites où est entreposé le matériel militaire lourd retiré de la zone de sécurité et de la zone d'armement limitée, en coopération avec la force de maintien de la paix de la CEI selon qu'il conviendra;

/...

e) Surveiller le retrait des troupes de la République de Géorgie, depuis la vallée de la Kodori jusqu'à des zones situées au-delà des limites de l'Abkhazie (République de Géorgie);

f) Effectuer régulièrement des patrouilles dans la vallée de la Kodori;

g) Enquêter, à la demande de l'une ou l'autre partie ou de la force de maintien de la paix de la CEI, ou de sa propre initiative, sur les violations signalées ou présumées de l'Accord, et essayer de régler ou de contribuer à régler les incidents de ce genre;

h) Présenter périodiquement, dans le cadre de son mandat, des rapports au Secrétaire général, en particulier sur l'application de l'Accord, sur toutes les violations et les enquêtes menées à leur sujet par la MONUG, et sur tout autre fait nouveau pertinent;

i) Maintenir des contacts étroits avec les deux parties au conflit et coopérer avec la force de maintien de la paix de la CEI et, par sa présence dans la zone, contribuer à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans l'ordre et la sécurité.

B. Hypothèses générales

13. Dans le cadre de son nouveau mandat, la MONUG resterait sous le commandement de l'ONU, confié au Secrétaire général sous l'autorité du Conseil de sécurité. Le commandement et la conduite des opérations sur le terrain seraient exercés par le chef des observateurs militaires qui continuerait de faire rapport au Secrétaire général, notamment en ce qui concerne l'application de l'Accord, les violations et les enquêtes menées par la MONUG à leur sujet, ainsi que les autres événements pertinents. En outre, par sa présence dans la zone, la MONUG contribuerait à créer des conditions favorables au rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées dans l'ordre et la sécurité.

14. La MONUG aurait son quartier général à Soukhoumi et créerait trois états-majors de secteur à Soukhoumi, à Gali et à Zougdidi, ainsi qu'un bureau de liaison à Tbilissi. Un petit bureau sera mis en place à Istanbul afin de faciliter les activités bancaires et les achats. Des négociations sont par ailleurs en cours afin d'obtenir de nouveaux locaux à Tskhaltoubo afin d'y installer une partie du quartier général de la MONUG.

15. Pour s'acquitter efficacement de ses fonctions de surveillance, la MONUG aurait besoin à la fois d'équipes statiques et de patrouilles mobiles. On estime que trois patrouilles mobiles seraient nécessaires pour le secteur de Soukhoumi afin de patrouiller la vallée de la Kodori, de surveiller les sites d'entreposage des armes de la partie abkhaze et de mener des enquêtes en dehors de la zone de sécurité et de la zone d'armement limitée. Il faudrait déployer au total six équipes statiques et six patrouilles mobiles dans les secteurs de Gali et de Zougdidi. Selon les besoins sur le terrain, ces équipes seraient déployées dans des points de contrôle centraux de la force de maintien de la paix de la CEI ou au quartier général de son bataillon. Elles exécuteront des patrouilles et mèneront des enquêtes dans la zone de sécurité et dans la zone d'armement limitée et surveilleront le lieu d'entreposage des armes de la partie

/...

géorgienne. Ce dispositif devrait être suffisamment souple pour s'adapter à des modifications éventuelles des plans de la force de maintien de la paix de la CEI. Des patrouilles hélicoptées seraient effectuées dans les régions montagneuses et les zones moins accessibles.

16. Pour mener à bien les tâches décrites ci-dessus conformément à la conception des opérations proposée, on estime que l'effectif total de la MONUG devrait comprendre 136 militaires, y compris le personnel médical militaire appuyé par du personnel civil international et local. Il convient de noter qu'en raison des conditions difficiles sur le terrain, de la détérioration de l'infrastructure, du manque de personnel local qualifié et de l'insuffisance des services nécessaires, il faudrait beaucoup plus de personnel international d'appui que d'habitude.

17. Il est essentiel que les observateurs militaires de la MONUG aient entière liberté de mouvement et d'accès aux communications, qu'ils ne soient pas entravés dans leurs activités d'inspection et qu'ils jouissent des autres droits indispensables à l'accomplissement de leurs tâches. À cet égard, les deux parties ont donné l'assurance que la MONUG aurait toute liberté de mouvement nécessaire à l'exécution de son mandat. La MONUG et son personnel devraient également bénéficier de tous les privilèges et immunités appropriés prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Un accord avec la Géorgie sur le statut de la Mission ainsi que les arrangements nécessaires avec les autorités abkhazes seraient mis au point pour permettre à la MONUG d'opérer avec efficacité. Étant donné que la ville de Sotchi, située dans la Fédération de Russie, serait l'un des principaux points d'entrée du personnel, du matériel et des fournitures de la MONUG, il conviendrait également de prendre à cet égard les dispositions nécessaires avec la Fédération de Russie.

18. Au 12 août 1994, le Chef des observateurs militaires avait établi le bureau de secteur de Gali et celui de Zougidi.

19. Le Conseil de sécurité est convenu que les observateurs militaires destinés à la MONUG seraient choisis, à compter du 4 août 1994, parmi les pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Bangladesh, Cuba, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Jordanie, Pakistan, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay.

C. Coopération et coordination entre la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

20. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 12 juillet 1994³, le Secrétaire général a précisé le cadre dans lequel fonctionnerait la MONUG. Pour l'essentiel, la MONUG opérerait indépendamment de la force de maintien de la paix de la CEI, mais assurerait avec elle une coopération et une coordination étroites. Elle maintiendrait également des contacts étroits avec les deux parties et les contingents militaires de la Fédération de Russie dans la zone du conflit.

21. Dans ce contexte, plusieurs éléments importants ont été traités, à savoir :

a) Coopération et coordination entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI, à quatre niveaux : au quartier général de la force, aux états-majors de secteur, entre l'équipe d'observation de la MONUG et le bataillon de la CEI et entre les patrouilles de la MONUG et celles de la CEI;

b) Mise en place d'un quartier général de la CEI à Soukhoumi et d'états-majors de zone à Gali et à Zougdididi (mesure déjà prise);

c) Prise des décisions, composition des équipes d'enquête dans les zones d'opérations, et notification des conclusions;

d) Participation de représentants de la MONUG aux réunions de la commission conjointe éventuellement créée par les deux parties et la force de maintien de la paix de la CEI;

e) Responsabilité de la sécurité des membres de la MONUG et des autres personnels des Nations Unies.

22. Le Secrétaire général est sur le point d'adresser au Président du Conseil des chefs d'Etat de la CEI une lettre dans laquelle il définira le rôle et les responsabilités respectifs de la MONUG et de la force de maintien de la paix de la CEI.

D. Évolution récente de la situation

23. Dans son rapport au Conseil de sécurité³, le Secrétaire général a informé le Conseil de la situation sur le terrain dans le contexte de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces en date du 14 mai 1994⁴ et de l'Accord quadripartite sur le rapatriement librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées, signé à Moscou le 14 avril 1994⁵.

24. Au 16 septembre, la MONUG disposait de 60 observateurs militaires sur le terrain et entretenait d'excellentes relations de travail avec la force de maintien de la paix de la CEI. Les troupes et le matériel militaire lourd des deux parties ont été retirés de la zone de sécurité conformément à l'Accord. Les troupes du Gouvernement géorgien ont également achevé leur retrait de la vallée de la Kodori. Des difficultés persistent toutefois en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés dans la région de Gali.

III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

25. Au 31 août 1994, des contributions au titre de la MONUG s'élevant au total à 5 692 191 dollars avaient été réparties entre les États Membres pour la période allant du 24 août 1993 au 21 septembre 1994. Les contributions reçues pendant la même période se sont élevées à 2 406 520 dollars, soit un moins-perçu de 3 285 671 dollars. On trouvera dans le tableau ci-après un état détaillé de la question.

/...

État des contributions au 31 août 1994

	<u>Dollars des États-Unis</u>
a) Ressources	
Crédit ouvert	4 533 200
Montant autorisé	1 336 800
Total	5 870 000
b) Montant mis en recouvrement	5 870 000
Sommes créditées	
Recettes provenant des contributions du personnel	(177 809)
Solde inutilisé	—
Montant net mis en recouvrement	15 692 191
c) Versements reçus	2 406 520
d) Solde débiteur	3 285 671

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

A. Contributions à la Mission d'observation des
Nations Unies en Géorgie

26. Au paragraphe 17 de sa résolution 48/256, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées pour la MONUG des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Aucune contribution volontaire supplémentaire n'a été reçue depuis le dernier rapport du Secrétaire général sur le financement de la MONUG (A/48/699/Add.1).

B. Fonds d'affectation spéciale visant à faciliter
l'exécution du mandat de la Mission d'observation
des Nations Unies en Géorgie

27. Au paragraphe 10 de sa résolution 937 (1994), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires visant à appuyer l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces et/ou les aspects humanitaires, y compris le déminage, ainsi que le spécifieront les donateurs, qui facilitera en particulier l'exécution du mandat de la MONUG, et a encouragé les États Membres à contribuer à ce fonds. Le fonds a été créé le 29 juillet 1994. À ce jour, aucune contribution n'a été reçue à ce titre.

V. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET PENDANT LA PÉRIODE
ALLANT DU 7 AOÛT 1993 AU 31 MARS 1994

28. Le rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 7 août 1993 au 31 mars 1994 (annexe I) et des renseignements complémentaires à ce sujet (annexe II) seront publiés sous forme d'additif au présent rapport.

/...

VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT
DU 1er JUILLET 1994 AU 13 JANVIER 1995

29. Le montant brut nécessaire pour assurer le fonctionnement de la MONUG pendant la période de six mois et demi considérée est estimé à 15 034 200 dollars (soit un montant net de 14 517 000 dollars). Sur ce total, un montant brut de 1 336 800 dollars (soit un montant net de 1 252 000 dollars) a été autorisé aux termes de la résolution 48/256 de l'Assemblée générale pour la période allant du 1er juillet au 21 septembre 1994. En outre, un montant brut de 9 325 800 dollars (soit un montant net de 9 212 500 dollars) a été autorisé pour la période allant du 1er juillet au 21 octobre 1994 en application de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Ainsi, les ressources supplémentaires nécessaires pour le renforcement de la mission autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 892 (1993) du 22 décembre 1993 et 937 (1994) s'élèvent au total à 4 371 600 dollars en chiffres bruts (soit 4 052 500 en chiffres nets). Sur le montant total brut de 15 034 200 dollars (montant net : 14 517 000 dollars) nécessaire pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995, seul un montant brut de 1 336 800 dollars (soit un montant net de 1 252 000 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

30. On trouvera à l'annexe III un tableau récapitulatif des prévisions de dépenses pour cette période et à l'annexe IV des renseignements complémentaires à ce sujet. L'annexe VII indique le tableau des effectifs civils et les dépenses correspondantes de la MONUG pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 ainsi que pour la période de 12 mois allant du 14 janvier 1995 au 13 janvier 1996.

31. Le tableau des effectifs actuels et proposés figure à l'annexe VIII, tandis que les définitions d'emploi applicables aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont indiquées à l'annexe IX. On trouvera à l'annexe X des renseignements sur la configuration de la mission suivant les diverses unités et l'emplacement géographique, qui indiquent les effectifs civils et militaires du quartier général de la Mission, des bureaux de liaison et des bureaux de secteur, ainsi que la répartition des véhicules et du matériel. Le parc actuel de véhicules et de matériel majeur est indiqué à l'annexe XI.

VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT
DU 14 JANVIER 1995 AU 13 JANVIER 1996

32. Le montant brut nécessaire pour assurer le fonctionnement de la MONUG pendant la période de 12 mois considérée est estimé à 1 685 700 dollars (soit un montant net de 1 582 700 dollars).

33. On trouvera à l'annexe V un état récapitulatif des prévisions de dépenses pour cette période et à l'annexe VI des renseignements complémentaires à ce sujet.

34. Le mandat actuel de la MONUG expirera le 13 janvier 1995. Le Secrétaire général demande par conséquent à l'Assemblée générale de prévoir, à sa quarante-neuvième session, les ressources voulues pour la Mission pendant la

/...

période allant au-delà du 13 janvier 1995, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger son mandat au-delà de cette date.

VIII. OBSERVATIONS ET REMARQUES CONCERNANT LES
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF POUR
LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

35. Dans son rapport à l'Assemblée générale en date du 30 mars 1994 (A/48/918), le Comité consultatif a rappelé, en la confirmant, l'observation qu'il avait faite dans son rapport (A/48/900) selon laquelle le versement de toute prime de risque devait se faire conformément aux dispositions applicables du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

36. À cet égard, la Commission de la fonction publique internationale, à sa quarantième session (juin et juillet 1994), a approuvé une augmentation de la prime de risque applicable à la MONUG, comme suit :

a) Pour le personnel recruté sur le plan international, un montant équivalant à 20 % du traitement de base net à la classe P-4, échelon VI (taux prévus pour les fonctionnaires ayant des charges de famille), soit 867 dollars par mois;

b) Pour le personnel recruté sur le plan local, un montant équivalant à 20 % du point médian du barème des salaires locaux applicable. Les prévisions de dépenses afférentes à la MONUG pour la période allant du 1er juillet au 13 janvier 1995 tiennent compte de la prime de risque approuvée par la Commission jusqu'au 30 novembre 1994.

IX. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT
PRENDRE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

37. L'Assemblée générale devrait prendre, à sa quarante-neuvième session, les mesures suivantes concernant le financement de la MONUG :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 15 034 200 dollars (soit un montant net de 14 517 000 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995, y compris le montant brut de 1 336 800 dollars (montant net : 1 252 000 dollars) autorisé avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au titre du paragraphe 15 de la résolution 48/256;

b) Mettre en recouvrement auprès des États Membres un montant brut de 13 697 400 dollars (montant net : 13 265 000 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995, y compris le montant brut de 9 325 800 dollars (montant net : 9 212 500 dollars) autorisé avec l'assentiment préalable du Comité consultatif aux termes de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et compte tenu du montant brut de 1 336 800 dollars (montant net : 1 252 000 dollars) déjà mis en recouvrement;

c) Pour la période postérieure au 13 janvier 1995, autoriser des engagements de dépenses mensuelles d'un montant brut de 1 685 700 dollars

/...

(montant net : 1 582 700 dollars) et mettre en recouvrement ces montants au cas où le Conseil de sécurité déciderait de maintenir la MONUG au-delà de cette date.

Notes

¹ S/1994/714.

² S/1994/529.

³ S/1994/818.

⁴ S/1994/583 et corr.1, annexe I.

⁵ S/1994/397, annexe II.

ANNEXE III

Prévisions de dépenses pour la période allant
du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
1. <u>Dépenses afférentes au personnel militaire</u>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	1 789 600
Frais de voyage	304 000
Indemnité d'habillement et d'équipement	13 600
Total partiel	2 107 200
b) <u>Contingents</u>	
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	
Matériel appartenant aux contingents	19 500
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	23 800
Total partiel	43 300
Total, rubrique 1	2 150 500
2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>	
a) <u>Police civile</u>	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	1 391 200
Traitements du personnel local	78 300
Consultants	—
Heures supplémentaires	—
Dépenses communes de personnel	1 107 600
Indemnité de subsistance (missions)	888 400
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	177 500
Autres frais de voyage	45 000
Total partiel	3 688 000
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
Total, rubrique 2	3 688 000
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
Location de locaux	123 900
Aménagement et rénovation des locaux	—
Fournitures d'entretien	16 800
Services d'entretien	19 100
Éclairage, chauffage, énergie et eau	26 400
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
Total, rubrique 3	186 200

/...

	Prévisions de dépenses
4. <u>Réparations de l'infrastructure</u>	—
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	3 657 000
Location de véhicules	—
Matériel d'atelier	86 000
Pièces de rechange, réparations et entretien	127 000
Carburants et lubrifiants	103 700
Assurance	27 800
Total, rubrique 5	4 001 500
6. <u>Opérations aériennes</u>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
Location/affrètement	708 800
Carburants et lubrifiants	66 200
Déploiement/retrait	12 500
Vols de ravitaillement	—
Peinture/préparation	15 000
Assurance responsabilité	87 500
Total partiel	890 000
b) <u>Avions</u>	
Location/affrètement	225 100
Carburant et lubrifiants	35 100
Déploiement/retrait	10 000
Peinture/préparation	5 000
Assurance responsabilité	87 500
Total partiel	362 700
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—
d) <u>Autres dépenses</u>	
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	35 000
Réservoirs de carburant	63 600
Total partiel	98 600
Total, rubrique 6	1 351 300
7. <u>Opérations navales</u>	—
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	438 100
Pièces de rechange et fournitures	22 500
Matériel d'atelier et d'essai	63 000
Communications par réseaux commerciaux	210 300
Total partiel	733 900
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—
Total, rubrique 8	733 900

/...

	Prévisions de dépenses
9. <u>Matériel divers</u>	
Mobilier de bureau	58 800
Matériel de bureau	98 300
Matériel informatique	716 000
Groupe électrogène	240 100
Matériel d'observation	72 000
Citernes à essence et débitmètres	34 800
Matériel médical et dentaire	19 800
Équipement des logements	99 000
Matériel divers	6 500
Matériel pour la défense des périmètres	90 000
Matériel d'épuration de l'eau	80 000
Pièces de rechange, réparations et entretien	88 400
Total, rubrique 9	1 603 700
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	9 600
Vérification des comptes	13 000
Services contractuels	—
Services informatiques	—
Services de sécurité	20 000
Services et traitements médicaux	—
Services d'entretien	6 500
Demandes d'indemnisation et règlements	1 200
Dépenses de représentation	—
Autres services divers	—
Total partiel	50 300
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	19 800
Fournitures médicales	90 000
Fournitures sanitaires et de nettoyage	13 000
Abonnements	3 000
Fournitures électriques	6 500
Bâches de protection des véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes d'inventaire	79 200
Matériel pour la défense des périmètres	7 100
Cartes d'état-major	10 000
Intendance et magasins	—
Total partiel	228 600
Total, rubrique 10	278 900
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	126 000
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—

	Prévisions de dépenses
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	12 000
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	60 000
Total, rubrique 16	72 000
17. <u>Système intégré de gestion</u>	11 500
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	313 500
19. <u>Contributions du personnel</u>	517 200
Total brut, rubriques 1 à 19	15 034 200
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(517 200)
Total net	14 517 000
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
Total des ressources	14 517 000

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 ont été calculées sur la base des paramètres budgétaires ci-après.

1. Indemnité de subsistance (missions)

2. Une indemnité de subsistance (missions) sera versée à tous les observateurs militaires et membres du personnel civil des Nations Unies recrutés sur le plan international aux taux suivants : a) 112 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours; b) 86 dollars par personne et par jour par la suite, dans tous les secteurs. Les montants ci-dessus sont majorés de 10 et 15 % dans le cas des membres du personnel civil de classe D-1 ou D-2 ou ayant rang de sous-secrétaire général ou de secrétaire général adjoint, respectivement.

2. Frais de voyage

3. Les frais de voyage des observateurs militaires à destination ou en provenance de la zone de la mission ont été estimés à 4 000 dollars en moyenne pour un aller retour sur une ligne régulière et à 2 000 dollars pour un aller simple. Les frais de voyage des membres du personnel civil international ont été estimés à 5 000 dollars en moyenne pour un aller retour et à 2 500 dollars pour un aller simple, en classe affaires, ces montants étant basés sur les dépenses effectivement engagées au cours de la période précédente.

3. Dépenses afférentes au personnel militaire

4. Les effectifs autorisés de la Mission se composent de 136 observateurs militaires, dont le Chef du groupe d'observateurs militaires, dont le poste est classé à D-2. Toutes les dépenses se rapportant à ce poste sont donc incluses dans les dépenses afférentes au personnel civil. Les prévisions de dépenses concernant 135 observateurs militaires ont été établies sur la base du calendrier de déploiement ci-dessous :

/...

Déploiement des observateurs militaires

<u>Période</u>	<u>Nombre d'observateurs militaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Nombre total de jours/homme</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Nombre total de mois/homme</u>
1er juillet 1994- 13 janvier 1995	21	197	4 137	6,5	136,5
1er juillet 1994- 13 janvier 1995	9	197	1 773	6,5	58,5
20 juillet 1994- 13 janvier 1995	24	178	4 272	5,75	138,0
1er septembre 1994- 13 janvier 1995	10	135	1 350	4,5	45,0
15 septembre 1994- 13 janvier 1995	35	121	4 235	4,0	140,0
1er octobre 1994- 13 janvier 1995	36	105	3 780	3,5	126,0
Total	135	933	19 547	30,75	644,0

4. Dépenses afférentes au personnel civil

5. Les prévisions de dépenses sont fondées sur un total de 69 personnes pour le personnel civil recruté sur le plan international (20 administrateurs, 23 agents du Service mobile, 10 agents du Service de la sécurité, et 16 agents des services généraux) et 81 agents locaux, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe VII.

6. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les administrateurs et les agents des services généraux et des coûts standard applicables aux opérations hors Siège pour les agents du Service mobile. Les traitements du personnel recruté sur le plan local ont été calculés sur la base d'un montant moyen net de 2 400 dollars par personne et par an.

7. Les dépenses correspondant aux traitements et dépenses communes de personnel (y compris la prime de risque), à l'indemnité de subsistance (missions) et aux contributions du personnel portent sur la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995, compte tenu du déploiement progressif prévu selon le calendrier figurant dans l'annexe VII.

5. Transports

8. Les dépenses concernant les réparations, l'entretien, les pièces de rechange, le carburant et les lubrifiants ainsi que l'assurance au tiers ont été calculées sur la base d'un parc de 169 véhicules appartenant aux Nations Unies et d'un véhicule appartenant aux contingents.

/...

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 1 789 600

9. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires, pour 19 547 jours/homme (1 786 300 dollars), compte tenu d'une période de chevauchement de deux jours pour 19 observateurs militaires à l'occasion de la relève (3 300 dollars), à raison de 112 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours, et de 86 dollars par la suite.

ii) Frais de voyage 304 000

10. Les ressources prévues correspondent aux frais de voyage de 114 observateurs militaires pour un aller simple, sur une ligne régulière, à l'occasion du déploiement, calculés sur la base de 2 000 dollars en moyenne par personne, et les frais de voyage aller retour de 19 observateurs, à l'occasion de la relève, calculés sur la base de 4 000 dollars par personne.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 13 600

11. Le montant prévu correspond à l'indemnité d'habillement versée au taux standard de 200 dollars par observateur militaire et par an.

b) Contingents —

12. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 19 500

13. Le montant prévu doit permettre de rembourser à des gouvernements 30 % de la valeur (estimée à 120 000 dollars) de trois ambulances, pour une période de 6,5 mois.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 23 800

14. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires ou aux membres de leur famille en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service accompli auprès de la Mission. Le montant prévu est calculé sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires (soit 110 personnes).

/...

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Police civile —

15. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international 1 391 200

16. Le montant prévu correspond aux traitements de 69 membres du personnel international, à savoir 20 administrateurs (1 D-2 — le Chef du groupe d'observateurs militaires —, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4 et 11 P-3), 23 agents du Service mobile, 10 agents du Service de la sécurité et 16 agents des services généraux. Il a été calculé sur la base des coûts standard et du calendrier de déploiement progressif figurant à l'annexe VII.

ii) Traitement du personnel local 78 300

17. Le montant prévu représente le traitement de 81 agents recrutés localement, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe VII, au taux moyen de 2 400 dollars par personne et par an.

iii) Consultants —

18. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires —

19. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 1 107 600

20. Le montant prévu représente les dépenses communes de personnel, jusqu'au 13 janvier 1995, pour les 69 membres du personnel civil recruté sur le plan international et les 81 agents locaux indiqués à l'annexe VII, et comprend une prime de risque jusqu'au 30 novembre 1994, à raison de 867 dollars par mois pour les membres du personnel civil recruté sur le plan international et de 20 % du traitement au point médian du barème local des traitements pour les agents locaux.

vi) Indemnités de subsistance (missions) 888 400

21. Le montant prévu, conformément à l'annexe VII, correspond à l'indemnité de subsistance (missions) (883 700 dollars) versée à 69 membres du personnel civil recruté sur le plan international aux taux indiqués au paragraphe 1 ci-dessus. Un montant est également prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) payable aux membres d'une équipe technique de six personnes pendant sept jours (4 700 dollars).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 177 500

22. Le montant prévu correspond aux frais de voyage à l'occasion du déploiement de 57 membres du personnel international, à raison de 2 500 dollars par personne (142 500 dollars), et aux frais de voyage aller retour de sept fonctionnaires à raison de 5 000 dollars par personne (35 000 dollars).

viii) Autres frais de voyage 45 000

23. Le montant prévu correspond à 10 voyages aller retour de fonctionnaires du Secrétariat à destination de la zone de la mission, à raison de 4 500 dollars par personne. Six de ces voyages seront effectués par les membres de l'équipe technique en octobre 1994.

c) Personnel contractuel international —

24. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique

d) Volontaires des Nations Unies —

25. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements —

26. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections —

27. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 123 900

28. Le montant prévu concerne la location de locaux au Sanatorium de Russie jusqu'au 30 septembre 1994 (30 000 dollars) et la location d'un nouveau quartier général pour la mission et de bureaux d'état-major de secteur jusqu'au 13 janvier 1995 (93 900 dollars), ainsi qu'il est indiqué ci-après :

	<u>Période couverte</u>	<u>Coût mensuel</u>	<u>Coût total</u>
Soukhomi : quartier général et état-major de secteur	Septembre 1994-janvier 1995	3 500	15 750
Takhaltoubo : état-major	Juillet 1994-janvier 1995	6 650	29 925
Gali : état-major de secteur	Juillet 1994-janvier 1995	500	2 250
Zougddi : état-major de secteur	Juillet 1994-janvier 1995	1 150	5 175
Tbilissi : bureau de liaison	Juillet 1994-janvier 1995	2 000	13 000
Tbilissi : location-accès à la tour de télévision	Septembre 1994-janvier 1995	2 000	9 000
Sotchi, Fédération de Russie	Juillet 1994-janvier 1995	1 500	9 750
Istanbul : bureaux auxiliaires (services administratifs)	Septembre 1994-janvier 1995	2 000	9 000
Total		<u>19 300</u>	<u>93 850</u>

/...

- b) Aménagement et rénovation des locaux —
29. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- c) Fournitures d'entretien 16 800
30. Le montant prévu concerne les fournitures d'entretien nécessaires dans tous les locaux, à raison de 500 dollars par mois jusqu'à la fin d'août 1994 (1 000 dollars) et de 3 500 dollars par mois par la suite.
- d) Services d'entretien 19 100
31. Le montant prévu concerne les services d'entretien nécessaires pour tous les locaux, à raison de 1 000 dollars par mois jusqu'à la fin d'août 1994 (2 000 dollars) et de 3 800 dollars par mois par la suite (17 100 dollars).
- e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 26 400
32. Le montant prévu concerne les dépenses d'électricité et d'eau, à raison de 1 000 dollars par mois pour l'électricité (6 500 dollars) et, pour l'eau, à raison de 500 dollars par mois jusqu'à la fin d'août 1994 (1 000 dollars) et de 600 dollars par mois par la suite (2 700 dollars). Un montant de 2 500 dollars par mois est également prévu au titre du carburant pour les groupes électrogènes (16 200 dollars).
- f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués —
33. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
4. Réparations de l'infrastructure —
34. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
5. Transport
- a) Achat de véhicules 3 657 000
35. Le parc automobile proposé pour la Mission compterait 167 véhicules appartenant à l'ONU et trois véhicules appartenant aux contingents. Sur ce total, 16 jeeps 4 x 4, 1 berline moyenne, 2 fourgonnettes appartenant à l'ONU et 1 ambulance appartenant à un contingent se trouvent déjà dans la zone de la Mission. Sur les 150 autres véhicules nécessaires, 2 ambulances seront fournies par les contingents et 55 jeeps 4 x 4 seront transférées d'autres missions. Le coût des 93 véhicules restants est évalué à 3 657 000 dollars, fret compris. Les dépenses se répartissent comme suit :

/...

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Berline (lourde)	1	20 000	20 000
Berline (moyenne)	7	17 000	119 000
Jeep 4 x 4	84	20 500	1 722 000
Autocar léger (capacité : 10 personnes)	8	19 000	152 000
Fourgonnette	11	16 000	176 000
Camion léger	4	50 000	200 000
Camion de taille moyenne	4	75 000	300 000
Camion lourd	4	100 000	400 000
Camion-grue lourd	1	225 000	225 000
Camion-citerne (combustible)	2	95 000	190 000
Dépanneuse lourde	1	75 000	75 000
Camion-citerne (eau)	2	95 000	190 000
Camion-benne	1	80 000	80 000
Ambulance 4 x 4	2	40 000	80 000
Remorque-citerne (eau)	6	3 000	18 000
Remorque (transport de marchandises)	6	3 000	18 000
Élévateur à fourche léger	2	35 000	70 000
Élévateur à fourche lourd	1	150 000	150 000
Chasse-neige	3	15 000	45 000
Total partiel	150		4 230 000
Fret (15 % du prix d'achat)			634 500
Total			4 864 500
<u>À déduire :</u> Véhicules provenant d'autres missions			
Ambulance (appartenant aux contingents)	2	40 000	(80 000)
Jeep 4 x 4	55	20 500	(1 127 500)
Total			3 657 000

b) Location de véhicules —

36. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Matériel d'atelier 86 000

37. Le montant prévu, concernant cette catégorie de matériel et l'outillage non fongible qui sera utilisé pour des travaux de réparation, de carrosserie et vulcanisation, se répartit comme suit :

/...

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Pont élévateur	4	5 000	20 000
Matériel de démontage des pneus	1	5 000	5 000
Matériel d'équilibrage des roues	1	5 000	5 000
Matériel de réglage du parallélisme des roues	1	300	300
Compresseur	2	3 500	7 000
Matériel de soudage	1	7 500	7 500
Outils spéciaux/matériel d'essai	1	15 000	15 000
Panoplie d'outils manuels	1	15 000	15 000
Total partiel			74 800
Fret (15 % du prix d'achat)			11 200
Total			86 000

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 127 000

38. Le montant prévu concerne l'achat de pièces de rechange, les réparations et l'entretien courant de 35 véhicules pendant 6,5 mois (34 600 dollars) et de 135 véhicules pendant 4,5 mois (92 400 dollars), à raison en moyenne de 1 825 dollars par véhicule et par an.

e) Carburants et lubrifiants 103 700

39. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base de 164 véhicules appartenant à l'ONU et 3 véhicules appartenant aux contingents, à raison de 3 dollars par jour et par véhicule en ce qui concerne les berlines et jeeps et 6 dollars par jour et par véhicule en ce qui concerne les véhicules lourds. Le montant prévu, qui doit aussi permettre de couvrir le coût du carburant diesel (94 300 dollars) et celui des lubrifiants – à raison de 10 % du coût des carburants (9 400 dollars) – se répartit comme suit :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût journalier</u> (dollars)	<u>Période couverte</u> (jour)	<u>Coût total</u> (dollars)
Berline	1	3	197	591
Jeep 4 X 4	16	3	197	9 456
Berline	8	3	135	3 240
Jeep 4 X 4	84	3	135	34 020
Véhicules lourds	58	6	135	46 980
Total				94 287

/...

b) Assurance 27 800

40. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance au tiers contractée pour 35 véhicules pendant 6,5 mois (7 600 dollars) et pour 135 véhicules pendant 4,5 mois (20 200 dollars), à raison de 400 dollars par véhicule et par an.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères —

41. On pense qu'un hélicoptère de transport moyen tactique AS-332/Super Puma sera nécessaire pour effectuer des patrouilles dans les zones montagneuses et peu accessibles.

i) Location/affrètement 708 800

42. Le montant prévu concerne le coût d'un hélicoptère qui volera pendant 75 heures par mois au coût de 202 500 dollars par mois, du 1er octobre 1994 au 13 janvier 1995.

ii) Carburants et lubrifiants 66 200

43. On estime que cet hélicoptère consommera 170 gallons 643,5 litres de carburant à l'heure, pour un coût de 1,29 dollar le gallon (0,34 dollar le litre) (57 600 dollars). On estime aussi que les lubrifiants coûteront 15 % du montant prévu pour le carburant (8 600 dollars).

iii) Déploiement/retrait 12 500

44. Le montant prévu doit couvrir le coût du déploiement d'un hélicoptère AS-332/Super Puma.

iv) Vols de ravitaillement —

45. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Peinture et préparation 15 000

46. Le coût de la peinture d'un hélicoptère est évalué à 15 000 dollars.

vi) Assurance responsabilité 87 500

47. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût d'une assurance risques de guerre complémentaire concernant un hélicoptère AS-332/Super Puma, à raison de 25 000 dollars par mois, du 1er octobre 1994 au 13 janvier 1995.

b) Avions

48. La Mission aura besoin d'un avion dans la période allant du 1er octobre 1994 au 13 janvier 1995 pour transporter du personnel et des fournitures entre diverses localités.

/...

- i) Location/affrètement 225 100
49. Le montant prévu doit permettre de louer un avion Beechcraft B-200 qui volera 75 heures par mois au coût de 64 300 dollars par mois, à compter du 1er octobre 1994.
- ii) Carburants et lubrifiants 35 100
50. On estime que cet avion consommera 90 gallons (340,6 litres) de carburant à l'heure pour un coût de 1,29 dollar le gallon (0,34 dollar le litre) (35 500 dollars). Le montant prévu doit aussi permettre de couvrir le coût des lubrifiants, à raison de 15 % des dépenses de carburant prévues (4 600 dollars).
- iii) Déploiement/retrait 10 000
51. Le montant prévu doit permettre de déployer un avion Beechcraft B-200.
- iv) Peinture et préparation 5 000
52. Le montant prévu concerne le coût de la peinture de cet avion.
- v) Assurance responsabilité 87 500
53. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût d'une assistance risques de guerre complémentaire évaluée à 25 000 dollars par mois, à compter du 1er octobre 1994.
- c) Indemnités de subsistance des équipages
54. Les indemnités de subsistance des équipages sont comprises dans le coût de la location.
- d) Autres dépenses
- i) Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne
55. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol 35 000
56. Il est prévu que le montant des droits d'atterrissage sera de 5 000 dollars par mois et par avion à compter du 1er octobre 1994.
- iii) Stockage des carburants 63 600
57. Le montant prévu doit permettre d'acheter les réservoirs à carburant suivants :

/...

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Cuve à carburant diesel de 20 000 gallons (75 708 litres)	1	13 500	13 500
Cuve à carburant diesel de 2 000 gallons (7 570,8 litres)	1	7 800	7 800
Cuve à essence de 2 000 gallons (7 570,8 litres)	1	6 000	6 000
Cuve à carburant essence de 1 000 gallons (3 785,4 litres)	1	3 900	3 900
Pompe à carburant	6	5 400	32 400
Total			63 600

7. Opérations navales

58. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions 438 100

59. Les services de télécommunications locaux et régionaux disponibles dans la zone de la mission ne sont pas fiables. Pour que la MONUG s'acquitte de son mandat élargi, il est prévu d'acquérir une quantité considérable de matériel de transmissions et de communications par satellite, dont une partie sera prélevée sur le stock de réserve ou transférée d'autres missions. On en trouvera le détail ci-après :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
<u>Matériel VHF/UHF</u>			
Radio mobile GM 300	61	800	48 800
Talkie-walkie GP 300	130	500	65 000
Répéteur GR 300	6	2 000	12 000
Station fixe GM 300	9	1 200	10 800
Liaison hertzienne à hyperfréquences UHF	2	20 000	40 000
Modem Pakratt	8	3 000	24 000
<u>Matériel de satellite</u>			
Terminal VSAT/bande KU	1	200 000	200 000
<u>Matériel téléphonique</u>			
Autocommutateur privé 100 lignes	1	25 000	25 000
Autocommutateur privé 32 lignes	2	10 000	20 000

/...

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Mini central téléphonique	1	2 000	2 000
Liaison téléphonique de campagne	3	8 000	24 000
Répéteur téléphonique de campagne	3	6 000	18 000
<u>Matériel de télécopie</u>			
Papier thermique pour télécopieur	6	1 000	6 000
Total partiel			495 600
Coût du fret (12 % du prix d'achat)			59 500
Total			555 100
<u>À déduire</u> : Articles prélevés sur le stock de réserve ou provenant d'autres missions			
Répéteur VHF AR 300	5	2 000	(10 000)
Station fixe VHF AM 300	7	1 200	(8 400)
Radio mobile VHF GM 300	32	800	(25 600)
Talkie-walkie GP 300	54	500	(27 000)
Liaison hertzienne à hyperfréquences UHF	2	20 000	(40 000)
Papier thermique pour télécopieur	6	1 000	(6 000)
Total partiel			(117 000)
Total			438 100

ii) Pièces de rechange et fournitures 22 500

60. Le montant prévu concerne les pièces de rechange nécessaires pour l'entretien du matériel de transmissions appartenant à l'ONU, à raison de 5 000 dollars par mois.

iii) Matériel d'atelier et d'essai 63 000

61. Le montant prévu doit permettre d'acheter un analyseur de communications (13 000 dollars), un jeu de matériel d'essai de satellite (40 000 dollars), une panoplie d'outils divers et du matériel d'essai (10 000 dollars).

iv) Communications par réseaux commerciaux 210 300

62. En raison du nombre de localités où est déployée la MONUG et de l'absence de fiabilité des services de télécommunications existants, le montant prévu doit permettre de couvrir les besoins suivants en matière de communications par réseaux commerciaux : un répéteur à faisceau à couverture globale pour un coût de 1 400 dollars par mois (6 300 dollars); matériel de communications par satellite : deux terminaux INMARSAT A, à raison de 21 600 dollars par mois jusqu'au 31 août 1994, puis de 25 000 dollars par mois (155 700 dollars); frais de téléphone, télex, correspondance postale et valise diplomatique, à raison de 8 400 dollars par mois (54 600 dollars).

/...

b) Contrat relatif au réseau principal —

63. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 58 800

64. Il est prévu d'acheter le mobilier de bureau suivant :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Bureau de cadre	5	308	1 540
Chaise de cadre	28	104	2 912
Rayonnages	116	61	7 076
Table d'ordinateur	116	36	4 176
Table de conférence	1	800	800
Chaise de conférence	10	89	890
Porte-manteaux	39	27	1 053
Chaise de visiteur	144	32	4 608
Bureau ministre	23	157	3 611
Classeur (3 tiroirs)	23	87	2 001
Classeur (4 tiroirs)	88	96	8 448
Bureau demi-ministre	88	104	9 152
Chaise de secrétaire	88	55	4 840
Coffre-fort	2	309	618
Fauteuil	3	115	345
Table basse	1	50	50
Table pour télécopieur	6	50	300
Classeur métallique fermant à clef	1	120	120
Total partiel			52 540
Fret (12 % du prix d'achat)			6 305
Total			58 845

b) Matériel de bureau 98 300

65. Le montant prévu concerne l'achat du matériel de bureau suivant :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Grande photocopieuse	1	10 000	10 000
Photocopieuse moyenne	8	5 000	40 000
Petite photocopieuse	9	2 000	18 000
Machine à écrire électrique	9	700	6 300
Petite déchiqueteuse	5	2 500	12 500
Rétroprojecteur	4	250	1 000
Total partiel			87 800
Fret (12 % du prix d'achat)			10 500
Total			98 300

/...

c) Matériel informatique 716 000

66. Le montant prévu concerne l'achat du matériel informatique énuméré ci-après :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Ordinateur de bureau	39	1 380	53 800
Éléments connecteurs de réseau local	2	85 000	170 000
Ordinateur portable	3	2 100	6 300
Modem v.32 bis	2	850	1 700
Modem v.42 bis	2	1 200	2 400
Logiciel pour utilisateurs multiples	3	10 000	30 000
Imprimante de table à jet d'encre	30	350	10 500
Imprimante laser	12	1 500	18 000
Lecteur	1	3 500	3 500
Serveur et logiciel	4	45 000	180 000
Logiciel pour utilisateur unique	42	1 500	63 000
Unité d'alimentation non interruptible 6 kVA	42	400	16 800
Matériel d'atelier	1	1 500	1 500
Moniteur	36	250	9 000
Stabilisateur de tension	50	400	20 000
Publication assistée par ordinateur	1	8 000	8 000
Centre de contrôle	1	5 000	5 000
Pièces de rechange et lots de mise en service	1	25 000	25 000
Salle de formation	1	4 000	4 000
Matériel d'essai	1	5 000	5 000
Applications	1	34 900	34 900
Total partiel			668 400
Fret (12 % du prix d'achat)			80 200
Total			748 600
<u>À déduire</u> : Articles provenant d'autres missions			
Ordinateur de bureau	20	1 380	(27 600)
Moniteur	20	250	(5 000)
			(32 600)
Total			716 000

d) Groupes électrogènes 240 100

67. On pense que 34 groupes électrogènes seront nécessaires pour tous les secteurs de la mission. Sur ce total, 16 se trouvent déjà sur place, dont huit proviennent d'une autre mission. Le montant prévu doit permettre d'acheter les 18 groupes électrogènes restants, à savoir :

/...

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
15 kVa	14	8 500	119 000
100 kVa	2	19 400	38 800
250 kVa	2	26 800	53 600
Total partiel			211 400
Fret (12 % du prix d'achat)			28 700
Total			240 100

e) Matériel d'observation 72 000

68. Le montant prévu doit permettre d'acheter six dispositifs de vision nocturne à raison de 7 000 dollars pièce (42 000 dollars) et 100 paires de jumelles à raison de 300 dollars pièce (30 000 dollars).

f) Citernes à essence et débitmètres 34 800

69. Aux fins de ravitaillement en carburant diesel, trois réservoirs d'essence de 25 000 gallons (9 463,5 litres), d'un coût de 11 600 dollars pièce, sont nécessaires pour les principaux secteurs de la zone de la mission.

g) Matériel médical et dentaire 19 800

70. Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel médical et dentaire suivant :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Électrocardiographe	2	2 500	5 000
Sphygmotensiomètre	11	375	4 125
Stéthoscope	11	200	2 200
Lampe d'examen	11	500	5 500
Total			19 825

h) Équipement de logements 99 000

71. Le montant prévu doit permettre d'acheter les bureaux et logements temporaires ci-après pour 86 observateurs militaires dans les secteurs de Zugdidi et Gali :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Tente de 4 personnes (bureau)	9	4 000	36 000
Tente de 4 personnes (logement)	9	4 000	36 000
Table pliante	27	120	3 200
Chaise pliante	54	35	1 900
Lits de camp	36	70	2 500
Groupes électrogènes (1 kVa)	12	500	6 000
Lampes	27	20	500
Total partiel			86 100
Fret (15 % du prix d'achat)			12 900
Total			99 000

i) Matériel divers 6 500

72. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel divers dont le coût n'est pas prévu ailleurs.

j) Matériel pour la défense des périmètres 90 000

73. Le montant prévu doit permettre d'acheter six postes d'observation, pour 15 000 dollars pièce qui seront installés dans les secteurs de Zugdidi et Gali.

k) Matériel d'épuration de l'eau 80 000

74. Le montant prévu doit permettre d'acheter deux unités d'épuration au coût de 40 000 dollars l'unité.

l) Pièces de rechange, réparations et entretien 88 400

75. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour divers matériels, à raison de 5 % de la valeur de ces matériels.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 9 600

76. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification des comptes.

ii) Services contractuels 13 000

77. Le montant prévu correspond au coût des services de ramassage des ordures ménagères et de nettoyage, à raison de 2 000 dollars par mois.

/...

- iii) Services informatiques —
78. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- iv) Services de sécurité —
79. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- v) Traitements et services médicaux 20 000
80. Le montant prévu correspond au coût des traitements et services médicaux, y compris l'évacuation éventuelle de personnel.
- vi) Services d'entretien —
81. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- vii) Demandes d'indemnité et règlements 6 500
82. Le montant prévu doit couvrir le coût des demandes d'indemnité et règlements, à raison de 1 000 dollars par mois.
- viii) Dépenses de représentation 1 200
83. Le montant prévu doit couvrir le coût d'un nombre limité de réceptions organisées en l'honneur de dignitaires locaux dans le contexte des offres de bons offices de la Mission et dans l'intérêt de sa bonne marche.
- ix) Autres services divers —
84. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- b) Fournitures diverses
- i) Papeterie et fournitures de bureau 19 800
85. Le montant prévu doit couvrir le coût de la papeterie, notamment le papier à écrire, le papier pour télécopieur et ordinateur, les rubans d'imprimante et autres articles.
- ii) Fournitures médicales 90 000
86. Le montant prévu doit permettre d'acheter en gros les fournitures médicales difficiles à trouver dans la zone de la mission.
- iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 13 000
87. Le montant prévu correspond au coût de fournitures sanitaires telles que désinfectants et produits chimiques anticorrosion pour la plomberie et les sanitaires ainsi qu'aux frais de nettoyage ordinaire, à raison de 2 000 dollars par mois.

/...

iv) Abonnements 3 000

88. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des abonnements aux magazines internationaux ainsi qu'aux quotidiens et hebdomadaires locaux, de même que se procurer les horaires de lignes aériennes, des revues concernant les communications et d'autres publications techniques.

v) Fournitures électriques 6 500

89. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures électriques nécessaires à la réparation et à l'entretien de matériel et d'appareillages électriques, à raison de 1 000 dollars par mois.

vi) Bâches de protection des véhicules —

90. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes . . . 79 200

91. Le montant prévu permettra d'acheter des casques, gilets pare-balles et tenues militaires pour les observateurs militaires, comme suit :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Casque	136	121	16 456
Gilet pare-balles	136	350	47 600
Tenue militaire pour les observateurs militaires	136	25	4 800
Drapeau (1,8 x 2,7 m)	23	35	575
Fanion pour véhicules	147	9	1 323
Total partiel			70 714
Fret (12 % du prix d'achat)			8 485
Total			79 199

viii) Matériel pour la défense des périmètres 7 100

92. Le montant prévu doit permettre l'achat de sacs de sable, barbelés, barrières, etc.

ix) Cartes d'état-major 10 000

93. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des cartes d'état-major de la zone de la mission.

/...

- x) Intendance et magasins —
94. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
11. Fournitures et services liés aux élections —
95. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
12. Programme d'information 126 000
96. Des activités d'information, notamment des émissions radiophoniques, des publications et des émissions d'information télévisées ainsi que des reportages photographiques seront réalisés au cours de cette période. Le montant prévu doit donc permettre d'acheter ce qui suit :

<u>Description</u>	<u>Coût total</u> (dollars)
<u>Matériel</u>	
1 moniteur couleur de 25 pouces	700
1 magnétoscope	600
2 postes radio à ondes courtes	15 000
400 cassettes audio	2 100
500 cartons de papier	3 500
1 photocopieuse	8 000
1 micro ordinateur	2 100
1 imprimante laser	1 500
1 jeu de logiciels	1 500
Total partiel	35 000
<u>Supports et fournitures</u>	
Reportage photographique	13 300
Production de journaux télévisés	62 200
Publication d'articles de fond	8 450
<u>Services contractuels</u>	
Affiches, brochures et autocollants	5 000
Distribution de documents d'information	2 000
Total	125 950

13. Programmes de formation —
97. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
14. Programmes de déminage —
98. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

/...

15.	<u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
99.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
16.	<u>Fret aérien et de surface</u>	
a)	<u>Transport du matériel appartenant aux contingents</u>	12 000
100.	Le montant prévu correspond au coût du transport de deux ambulances d'une valeur estimée à 80 000 dollars, à raison de 15 % de leur coût total.	
b)	<u>Transports aériens militaires</u>	—
101.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
c)	<u>Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées</u>	60 000
102.	Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de deux vols de ravitaillement, à raison de 30 000 dollars le vol.	
17.	<u>Système intégré de gestion</u>	11 500
103.	Le montant prévu doit permettre à la MONUG de s'acquitter de sa quote-part du financement du système intégré de gestion pour 1994-1995.	
18.	<u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u> .	313 500
104.	Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage du personnel civil dans la zone de la mission.	
19.	<u>Contributions du personnel</u>	517 200
105.	Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant figurant ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.	
20.	<u>Recettes provenant des contributions du personnel</u> . . .	(517 200)
106.	Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.	
21.	<u>Contributions volontaires en nature</u>	—
107.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	

/...

ANNEXE V

Prévisions de dépenses pour la période allant
du 14 janvier 1995 au 13 janvier 1996

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
1. <u>Dépenses afférentes au personnel militaire</u>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	4 343 000
Frais de voyage	540 000
Indemnité d'habillement et d'équipement	27 000
Total partiel	4 910 000
b) <u>Contingents</u>	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	
Matériel appartenant aux contingents	36 000
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	54 000
Total partiel	90 000
Total, rubrique 1	5 000 000
2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>	
a) <u>Police civile</u>	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	3 320 800
Traitements du personnel local	194 400
Consultants	—
Heures supplémentaires	—
Dépenses communes de personnel	2 118 400
Indemnité de subsistance (missions)	1 982 500
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	175 000
Autres frais de voyage	27 000
Total partiel	7 818 100
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
Total, rubrique 2	7 818 100
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
Location de locaux	231 600
Aménagement et rénovation des locaux	—
Fournitures d'entretien	42 000
Services d'entretien	46 200
Éclairage, chauffage, énergie et eau	49 200
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
Total, rubrique 3	369 000

/...

	Prévisions de dépenses
4. <u>Réparations de l'infrastructure</u>	—
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	—
Matériel d'atelier	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	310 200
Carburants et lubrifiants	271 000
Assurance	68 000
Total, rubrique 5	649 200
6. <u>Opérations aériennes</u>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
Location/affrètement	2 430 000
Carburants et lubrifiants	227 000
Déploiement/retrait	—
Vols de ravitaillement	—
Peinture/préparation	—
Assurance responsabilité	300 000
Total partiel	2 957 000
b) <u>Avions</u>	
Location/affrètement	771 600
Carburants et lubrifiants	120 200
Déploiement/retrait	—
Peinture/préparation	—
Assurance responsabilité	300 000
Total partiel	1 191 800
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—
d) <u>Autres dépenses</u>	
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	120 000
Réservoirs de carburant	—
Total partiel	120 000
Total, rubrique 6	4 268 800
7. <u>Opérations navales</u>	—
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	—
Pièces de rechange et fournitures	60 000
Matériel d'atelier et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	417 600
Total partiel	477 600
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—
Total, rubrique 8	477 600

	Prévisions de dépenses
9. <u>Matériel divers</u>	
Mobilier de bureau	—
Matériel de bureau	—
Matériel informatique	—
Groupes électrogènes	—
Matériel d'observation	—
Citernes à essence et débitmètres	—
Matériel médical et dentaire	—
Équipement des logements	—
Matériel divers	—
Matériel pour la défense des périmètres	—
Matériel d'épuration de l'eau	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	88 400
Total, rubrique 9	88 400
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	27 100
Services contractuels	24 000
Services informatiques	—
Services de sécurité	—
Services et traitements médicaux	40 000
Services d'entretien	—
Demandes d'indemnisation et règlements	12 000
Dépenses de représentation	2 400
Autres services divers	18 000
Total partiel	123 500
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	39 000
Fournitures médicales	180 000
Fournitures sanitaires et de nettoyage	24 000
Abonnements	6 000
Fournitures électriques	12 000
Bâches de protection des véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	29 300
Matériel pour la défense des périmètres	13 200
Cartes d'état-major	5 000
Intendance et magasins	—
Total partiel	308 800
Total, rubrique 10	432 200
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	250 800
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—

	Prévisions de dépenses
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	180 000
Total, rubrique 16	180 000
17. <u>Système intégré de gestion</u>	30 000
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	664 500
19. <u>Contributions du personnel</u>	1 236 000
Total brut, rubriques 1 à 19	20 228 400
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 236 000)
Total net	18 992 400
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
Total des ressources	18 992 400

ANNEXE VI

Prévisions de dépenses pour la période allant du 14 janvier 1995 au 13 janvier 1996

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 14 janvier 1995 au 13 janvier 1996 ont été calculées sur la base des paramètres budgétaires ci-après.

1. Indemnité de subsistance (missions)

2. Une indemnité de subsistance (missions) sera versée à tous les observateurs militaires et membres du personnel civil des Nations Unies recrutés sur le plan international aux taux suivants : a) 112 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours; b) 86 dollars par personne et par jour par la suite, dans tous les secteurs. Les montants ci-dessus sont majorés de 10 et 15 % dans le cas des membres du personnel civil de classe D-1 ou D-2 ou ayant rang de sous-secrétaire général ou de secrétaire général adjoint, respectivement.

2. Frais de voyage

3. Les frais de voyage des observateurs militaires à destination ou en provenance de la zone de la mission ont été estimés à 4 000 dollars en moyenne pour un aller retour sur une ligne régulière et à 2 000 dollars pour un aller simple. Les frais de voyage des membres du personnel civil international ont été estimés à 5 000 dollars en moyenne pour un aller retour et à 2 500 dollars pour un aller simple, en classe affaires, ces montants étant basés sur les dépenses effectivement engagées au cours de la période précédente.

3. Dépenses afférentes au personnel militaire

4. Les effectifs autorisés de la Mission se composent de 136 observateurs militaires (dont le Chef du groupe d'observateurs militaires, dont le poste est classé à D-2. Toutes les dépenses se rapportant à ce poste sont donc incluses dans les dépenses afférentes au personnel civil.

4. Dépenses afférentes au personnel civil

5. Les prévisions de dépenses sont fondées sur un total de 69 personnes pour le personnel civil recruté sur le plan international (20 administrateurs, 23 agents du Service mobile, 10 agents du Service de la sécurité, et 16 agents des services généraux) et 81 agents locaux, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe VIII.

6. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les administrateurs et les agents des services généraux et des coûts standard

/...

applicables aux opérations hors Siège pour les agents du Service mobile. Un abattement de 10 % est appliqué pour mouvements de personnel. Les traitements du personnel recruté sur le plan local ont été calculés sur la base d'un montant moyen net de 2 400 dollars par personne et par an.

7. Les dépenses correspondant aux traitements et dépenses communes de personnel, à l'indemnité de subsistance (missions) et aux contributions du personnel portent sur la période allant du 14 janvier 1995 au 13 janvier 1996 (aucun montant n'est prévu au titre de la prime de risque).

5. Transports

8. Les dépenses concernant les réparations, l'entretien, les pièces de rechange, le carburant et les lubrifiants ainsi que l'assurance au tiers ont été calculées sur la base d'un parc de 167 véhicules appartenant aux Nations Unies et de 3 véhicules appartenant aux contingents.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 4 343 000

9. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui sera versée à 135 observateurs militaires jusqu'au 13 janvier 1996, aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus.

ii) Frais de voyage 540 000

10. Les ressources prévues correspondent aux frais de voyage aller retour de 135 observateurs militaires, à l'occasion de la relève, calculés sur la base d'un montant moyen de 4 000 dollars par personne.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 27 000

11. Le montant prévu correspond à l'indemnité d'habillement versée au taux standard de 200 dollars par observateur militaire et par an.

b) Contingents —

12. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 36 000

13. Le montant prévu doit permettre de rembourser à des gouvernements 30 % de la valeur (estimée à 120 000 dollars) de trois ambulances.

/...

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 54 000

14. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires ou aux membres de leur famille en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service accompli auprès de la Mission. Le montant prévu est calculé sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires (soit 135 personnes).

2. Dépenses afférents au personnel civil

a) Police civile —

15. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international 3 320 800

16. Le montant prévu correspond aux traitements de 69 membres du personnel international, à savoir 20 administrateurs (1 D-2 — le Chef du groupe d'observateurs militaires — 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4 et 11 P-3), 23 agents du Service mobile, 10 agents du Service de la sécurité et 16 agents des services généraux. Il a été calculé sur la base des coûts standard et du calendrier de déploiement progressif figurant à l'annexe VIII.

ii) Traitement du personnel local 194 400

17. Le montant prévu représente le traitement de 81 agents recrutés localement, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe VIII, au taux moyen de 2 400 dollars par personne et par an.

iii) Consultants —

18. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires —

19. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 2 118 400

20. Le montant prévu représente les dépenses communes de personnel, pour les 69 membres du personnel civil recruté sur le plan international et les 81 agents locaux, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe VIII. Il n'est pas prévu de prime de risque pour le moment.

vi) Indemnités de subsistance (missions) 1 982 500

21. Le montant prévu, conformément à l'annexe VIII, correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui sera versée à 69 membres du personnel civil recruté sur le plan international aux taux indiqués au paragraphe 1 ci-dessus.

/...

vii)	<u>Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission</u>	175 000
22.	Le montant prévu correspond aux frais de voyage aller retour de 35 membres du personnel international, à raison de 5 000 dollars par personne.	
viii)	<u>Autres frais de voyage</u>	27 000
23.	Le montant prévu correspond à six voyages aller retour de fonctionnaires du Secrétariat à destination de la zone de la mission, à raison de 4 500 dollars par personne.	
c)	<u>Personnel contractuel international</u>	—
24.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
d)	<u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
25.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
e)	<u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
26.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
f)	<u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
27.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
3.	<u>Locaux/hébergement</u>	
a)	<u>Location de locaux</u>	231 600
28.	Le montant prévu concerne la location de locaux, au coût de 19 300 dollars par mois, pour le quartier général de la Mission et des bureaux d'état-major de secteur ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 28 de l'annexe IV.	
b)	<u>Aménagement et rénovation des locaux</u>	—
29.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
c)	<u>Fournitures d'entretien</u>	42 000
30.	Le montant prévu concerne les fournitures d'entretien nécessaires dans tous les locaux, à raison de 3 500 dollars par mois.	
d)	<u>Services d'entretien</u>	46 200
31.	Le montant prévu concerne les services d'entretien nécessaires pour tous les locaux, à raison de 3 850 dollars par mois.	

/...

- e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 49 200
32. Le montant prévu concerne des dépenses d'électricité et d'eau, à raison de 1 000 dollars par mois pour l'électricité (12 000 dollars) et de 600 dollars par mois pour l'eau (7 200 dollars). Un montant de 2 500 dollars par mois est également prévu au titre du carburant pour les groupes électrogènes (30 000 dollars).
- f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués —
33. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
4. Réparations de l'infrastructure —
34. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
5. Transports
- a) Achat de véhicules —
35. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- b) Location de véhicules —
36. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- c) Matériel d'atelier —
37. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- d) Pièces de rechange, réparations et entretien 310 200
38. Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces détachées, et d'assurer la réparation et l'entretien courant de 170 véhicules, à raison de 1 825 dollars en moyenne par véhicule et par an.
- e) Carburants et lubrifiants 271 000
39. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base de 164 véhicules appartenant à l'ONU et 3 véhicules appartenant aux contingents pour une durée de 365 jours, à raison en moyenne de trois dollars par jour et par véhicule pour 9 berlines et 100 jeeps (119 400 dollars), et de six dollars par jour et par véhicule pour 58 véhicules lourds (127 000 dollars). Le montant prévu permettra aussi de couvrir le coût des lubrifiants, à raison de 10 % du coût des carburants (24 600 dollars).
- f) Assurance 68 000
40. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance responsabilité au tiers pour 170 véhicules à raison de 400 dollars par véhicule et par an.

/...

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères —

41. On pense qu'un hélicoptère de transport tactique moyen AS-332/Super Puma sera nécessaire pour effectuer des patrouilles dans les zones montagneuses et peu accessibles.

i) Location/affrètement 2 430 000

42. Le montant prévu concerne le coût d'un hélicoptère volant pendant 75 heures par mois au coût de 202 500 dollars par mois.

ii) Carburants et lubrifiants 227 000

43. On estime que cet hélicoptère consommera 170 gallons (643,5 litres) de carburant à l'heure, pour un coût de 1,29 dollar le gallon (0,34 dollar le litre) (197 400 dollars). On estime aussi que le coût des lubrifiants représentera 15 % du coût estimatif des carburants (29 600 dollars).

iii) Déploiement/retrait —

44. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Vols de ravitaillement —

45. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Peinture et préparation —

46. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Assurance responsabilité 300 000

47. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'assurance d'un hélicoptère AS-332/Super Puma, à raison de 25 000 dollars par mois.

b) Avions

48. La Mission est dotée d'un avion servant au transport de personnel et de fournitures entre les diverses localités.

i) Location/affrètement 771 600

49. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la location d'un avion Beechcraft B-200, qui volera 75 heures par mois pour un coût de 64 300 dollars par mois.

ii) Carburants et lubrifiants 120 200

50. On estime que cet avion consommera 90 gallons (340,6 litres) de carburant par heure pour un coût de 1,29 dollar le gallon (0,34 dollar le litre)

/...

(104 500 dollars). Le montant prévu doit aussi permettre de couvrir le coût des lubrifiants, à raison de 15 % du coût estimatif des carburants (15 700 dollars).

iii) Déploiement/retrait —

51. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Peinture et préparation —

52. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Assurance responsabilité 300 000

53. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût d'une assurance risques de guerre complémentaire évaluée à 25 000 dollars par mois.

c) Indemnités de subsistance des équipages —

54. Les indemnités de subsistance des équipages sont comprises dans le coût de la location.

d) Autres dépenses

i) Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne —

55. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol . . . 120 000

56. On prévoit que le montant des droits d'atterrissage sera de 5 000 dollars par mois et par avion.

iii) Stockage des carburants —

57. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

7. Opérations navales —

58. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

8. Communications

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmission —

59. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures 60 000

60. Le montant prévu concerne les pièces de rechange nécessaires pour l'entretien du matériel de transmissions appartenant à l'ONU, à raison de 5 000 dollars par mois.

iii) Matériel d'atelier et d'essai —

61. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Communications par réseaux commerciaux 417 600

62. En raison du nombre de localités où est déployée la MONUG et de l'absence de fiabilité des services de télécommunication existants, le montant prévu doit permettre de couvrir les besoins suivants en matière de communications par réseaux commerciaux : un répéteur à faisceau à couverture globale pour un coût de 1 400 dollars par mois (16 800 dollars); matériel de communications par satellite : deux terminaux INMARSAT A, à raison de 25 000 dollars par mois (300 000 dollars); frais de téléphone, télex, correspondance postale et valise diplomatique, à raison de 8 400 dollars par mois (100 800 dollars).

b) Contrat relatif au réseau principal —

63. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau —

64. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Équipement de bureau —

65. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Matériel informatique —

66. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Groupes électrogènes —

67. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

e) Matériel d'observation —

68. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Citernes à essence et débitmètres —

69. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

g)	<u>Matériel médical et dentaire</u>	—
70.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
h)	<u>Équipement de logements</u>	—
71.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
i)	<u>Matériel divers</u>	—
72.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
j)	<u>Matériel pour la défense des périmètres</u>	—
73.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
k)	<u>Matériel d'épuration de l'eau</u>	—
74.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
l)	<u>Pièces de rechange, réparations et entretien</u> . . .	88 400
75.	Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour divers matériels à raison de 5 % de la valeur totale de ces matériels.	
10.	<u>Fournitures et services</u>	
a)	<u>Services divers</u>	
i)	<u>Vérification des comptes</u>	27 100
76.	Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification des comptes.	
ii)	<u>Services contractuels</u>	24 000
77.	Le montant prévu correspond au coût des services de ramassage des ordures ménagères et de nettoyage, à raison de 2 000 dollars par mois.	
iii)	<u>Services informatiques</u>	—
78.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
iv)	<u>Services de sécurité</u>	—
79.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
v)	<u>Traitements et services médicaux</u>	40 000
80.	Le montant prévu correspond aux coûts des traitements et services médicaux, y compris l'évacuation de personnel en cas de besoin.	

/...

- vi) Services d'entretien —
81. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- vii) Demandes d'indemnité et règlements 12 000
82. Le montant prévu doit couvrir le coût des demandes d'indemnité et règlements, à raison de 1 000 dollars par mois.
- viii) Dépenses de représentation 2 400
83. Le montant prévu doit couvrir le coût d'un nombre limité de réceptions organisées en l'honneur de membres de délégations, personnalités gouvernementales et dignitaires, à raison de 200 dollars par mois.
- ix) Autres services divers 18 000
84. Le montant prévu doit permettre de couvrir, à raison de 1 500 dollars par mois, les autres services divers devant être fournis sur place.
- b) Fournitures diverses
- i) Papeterie et fournitures de bureau 39 000
85. Le montant prévu doit couvrir le coût de la papeterie, notamment le papier à écrire, le papier pour télécopieur et ordinateur, les rubans d'imprimante et autres articles.
- ii) Fournitures médicales 180 000
86. Le montant prévu doit permettre d'acheter en gros les fournitures médicales difficiles à trouver dans la zone de la Mission.
- iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 24 000
87. Le montant prévu correspond aux coûts de fournitures sanitaires telles que désinfectants et produits chimiques anticorrosion pour la plomberie et les sanitaires ainsi qu'aux frais de nettoyage ordinaire, à raison de 2 000 dollars par mois.
- iv) Abonnements 6 000
88. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des abonnements aux magazines internationaux ainsi qu'aux quotidiens et hebdomadaires locaux, de même que de se procurer les horaires de lignes aériennes, des revues concernant les communications et d'autres publications techniques, à raison de 500 dollars par mois.

/...

v) Fournitures électriques 12 000

89. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures électriques nécessaires à la réparation et à l'entretien de matériels et d'appareillages électriques, à raison de 1 000 dollars par mois.

vi) Bâches de protection des véhicules —

90. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniformes, drapeaux et insignes 29 300

91. Le montant prévu permettra d'acheter des casques, gilets pare-balles et tenues militaires pour les observateurs militaires, comme suit :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Casque	136	121	16 500
Tenue militaire pour les observateurs militaires	136	35	4 800
Gilet pare-balles	14	350	4 900
Total partiel			26 200
Fret (12 % du prix d'achat)			3 100
Total			29 300

viii) Matériel pour la défense des périmètres 13 200

92. Le montant prévu doit permettre l'achat de sacs de sable, barbelés, barrières, etc., à raison de 1 100 dollars par mois.

ix) Cartes d'état-major 5 000

93. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des cartes d'état-major de la zone de la Mission.

x) Intendance et magasins —

94. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

11. Fournitures et services liés aux élections —

95. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

12. Programmes d'information 250 800

96. Des activités d'information, notamment des émissions radiophoniques, des publications et des émissions d'information télévisées ainsi que des reportages photographiques seront réalisés au cours de cette période. Le montant prévu doit permettre de couvrir ces dépenses à raison de 20 900 dollars par mois.

/...

13.	<u>Programmes de formation</u>	—
97.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
14.	<u>Programmes de déminage</u>	—
98.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
15.	<u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
99.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
16.	<u>Fret aérien et de surface</u>	
a)	<u>Transport du matériel appartenant aux contingents</u> . . .	—
100.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
b)	<u>Transports aériens militaires</u>	—
101.	Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.	
c)	<u>Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées</u>	180 000
102.	Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de six vols de ravitaillement, à raison de 30 000 dollars le vol.	
17.	<u>Système intégré de gestion</u>	30 000
103.	Le montant prévu doit permettre à la MONUG de s'acquitter de sa quote-part du financement du système intégré de gestion pour 1995.	
18.	<u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u> .	664 500
104.	Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel civil dans la zone de la Mission.	
19.	<u>Contributions du personnel</u>	1 236 000
105.	Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant figurant ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.	

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . (1 236 000)

106. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.

21. Contributions volontaires en nature —

107. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

/...

ANNEXE VII

A. Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			Prime de risque ^a		
		Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel			
Personnel international :										
D-2	1	6,5	100,7	40,6	40,1	54,5	22,0	21,7	18,6	3,8
D-1	2	8,5	94,4	37,5	36,5	66,9	26,5	25,8	26,5	4,8
P-5	2	7,0	86,2	34,2	32,0	50,3	19,9	18,6	23,6	3,5
P-4	4	18,5	74,7	29,7	25,9	115,2	45,7	39,9	50,3	10,3
P-3	11	48,5	61,9	24,6	19,3	250,2	99,4	78,0	132,2	26,4
Service mobile	23	114,7	50,7	51,5	20,1	484,6	492,2	192,1	306,0	64,5
Service de sécurité	10	43,6	38,1	15,1	14,7	138,4	54,8	53,4	121,0	24,2
Services généraux (1re classe)	2	8,5	48,6	19,3	20,6	34,4	13,6	14,6	23,6	4,8
Services généraux (autres classes)	14	66,5	35,5	14,1	13,2	196,7	78,1	73,1	181,9	44,9
Total, personnel international	69	322,3				1 391,2	852,2	517,2	883,7	187,2
Agents locaux	81	391,5	2,4	1,8		78,3	58,7	—	—	9,5
Total général	150					1 469,5	910,9	517,2	883,7	196,7

^a Montant estimatif de la prime de risque jusqu'au 30 novembre 1994.

B. Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 14 janvier 1995 au 13 janvier 1996

	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales			
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)
Personnel international :									
D-2	1	12,0	104,8	41,6	41,0	104,8	41,6	41,0	35,4
D-1	2	24,0	98,1	38,9	37,3	196,2	77,8	74,6	69,0
P-5	2	24,0	89,7	35,6	32,8	179,4	71,2	65,7	63,6
P-4	4	48,0	77,7	30,8	26,5	310,8	123,2	106,0	127,1
P-3	11	132,0	64,4	25,6	19,7	708,4	281,6	216,8	350,0
Service mobile	23	276,0	51,1	51,9	20,6	1 175,3	1 193,7	473,8	731,3
Service de sécurité	10	120,0	39,7	15,8	15,6	397,0	158,0	156,0	317,8
Services généraux (1re classe)	2	24,0	50,6	20,1	21,7	107,2	40,2	43,4	63,6
Services généraux (autres classes)	14	168,0	36,9	14,6	14,0	516,6	204,4	196,0	444,9
Total partiel	69	804,0	3 689,7	2 191,7	1 373,3	3 689,7	2 191,7	1 373,3	2 202,7
Abattement pour mouvement de personnel (10 %)									
			368,9	219,1	137,3	368,9	219,1	137,3	220,2
Total, personnel international	69		3 320,8	1 972,6	1 236,0	3 320,8	1 972,6	1 236,0	1 982,5
Agents locaux	81	972,0	2,4	1,8	—	194,4	145,8	—	—
Total général	150		3 515,2	2 118,4	1 236,0	3 515,2	2 118,4	1 236,0	1 982,5

ANNEXE VIII

Tableau d'effectifs actuel et proposé, 1er juillet 1994-13 janvier 1995

Catégorie	Nombre de personnes (proposé)				Augmentation/ diminution
	1er-21 juillet 1994	21 juillet- 22 septembre 1994	1er septembre 1994- 13 janvier 1995		
a) <u>Personnel militaire</u>					
Observateurs militaires	21	54	135		81
b) <u>Personnel civil</u>					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-2	1	1	1		—
D-1	—	—	2		2
P-5	—	—	2		2
P-4	1	1	4		3
P-3	1	4	11		7
Total partiel	3	6	20		14
Agents des services généraux et autres catégories					
Agents des services généraux (1re classe)	—	—	2		2
Agents des services généraux (autres classes)	2	6	14		8
Agents du Service mobile	7	11	23		12
Agents du Service de sécurité	—	2	10		8
Total, personnel international	12	25	69		44
Agents locaux	6	26	81		55
Total général	18	51	150		99

ANNEXE IX

Définitions d'emploi

A. Bureau du chef du Groupe d'observateurs militaires

1. Chef du Groupe d'observateurs militaires (D-2)

Est chargé du commandement et du contrôle des opérations sur le terrain, conformément au mandat confié à la Mission, tel qu'il a été défini et approuvé par le Conseil de sécurité.

2. Conseiller pour les questions politiques (D-1)

Aide le chef du Groupe d'observateurs militaires dans l'accomplissement de la mission de bons offices du Secrétaire général et des opérations de maintien de la paix. Suit la situation politique locale, dans le contexte des opérations de la Mission et celui, plus large, de la politique intérieure et internationale, fait des recommandations sur la politique et les actions de caractère politique à mener et se tient en contact avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques.

3. Juriste hors classe (P-5)

Est chargé de l'examen et de l'analyse globale des progrès de la Mission conformément au mandat qui lui a été confié, et fait rapport à ce sujet au chef du Groupe d'observateurs militaires.

4. Assistant spécial du chef du Groupe d'observateurs militaires (P-4)

Aide le chef du Groupe d'observateurs militaires dans l'exercice de ses fonctions, prend les arrangements nécessaires à l'organisation sans heurts de son programme officiel et des autres tâches connexes et participe à des missions spéciales.

5. Interprète (P-3)

Assure, pour le chef du Groupe d'observateurs militaires, l'interprétation consécutive (anglais et russe) des entretiens lors des réunions militaires, des réunions de haut niveau publiques et privées, des dîners officiels et des inspections des théâtres d'opérations. L'interprète peut également être appelé à traduire des documents officiels en anglais ou en russe.

B. Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire

Attaché de liaison pour les affaires humanitaires (P-5)

Supervise et coordonne l'assistance humanitaire des organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux, des organisations non gouvernementales et autres organismes concernés.

C. Bureau du Directeur de l'administration

1. Chef de l'administration (D-1)

Administrateur général chargé de l'administration générale, du personnel et des finances de la Mission; assure la gestion et la supervision quotidienne de la Mission et exerce les fonctions de chef de Mission en l'absence du commandant de la Force.

2. Chef de la Section des achats (P-4)

Supervise tous les achats de biens et de services, effectués sur place et dans la région, dans le cadre des pouvoirs qui ont été délégués à la Mission et conformément aux règles, règlements et directives pertinents des Nations Unies.

3. Fonctionnaire chargé des achats (Sotchi) (P-3)

Sous la direction du chef de la Section des achats, assure le transport jusqu'en Abkhazie des approvisionnements de la Mission – matériel et fournitures notamment – amenés de l'extérieur [(Sotchi) (Fédération de Russie) est le principal point d'entrée dans la zone de la Mission] et coordonne l'appui administratif et logistique nécessaire à cette fin.

4. Chef de la Section des finances (P-4)

Supervise la gestion générale des comptes de la Mission; établit des estimations des coûts des programmes et rédige des rapports d'exécution des tâches; veille à l'application des règles de gestion financière, du règlement financier et des directives financières, et supervise le personnel du Groupe des finances.

5. Fonctionnaire des finances (Istanbul) (P-3)

Sous la supervision du chef de la Section des finances, effectue les transferts de fonds de la Mission, les opérations bancaires et les paiements aux fournisseurs locaux et gère les comptes correspondants.

Comme il n'y a pas de services bancaires en Abkhazie et que les mécanismes bancaires régionaux sont déficients, il faut impérativement mettre en place un groupe des finances dans un endroit permettant d'effectuer les transferts de fonds, les opérations bancaires et les paiements nécessaires pour la Mission. Istanbul est le point de liaison le plus fréquemment utilisé dans la zone de la Mission et, en tant que centre financier et commercial, serait pratique pour les achats.

6. Chef de la Section du personnel (P-4)

Gère le programme général d'administration du personnel – planification, classification, relations avec le personnel, nominations, promotions, cessations de service, affectations, perfectionnements et voyages de l'ensemble du personnel.

7. Chef des services généraux (P-3)

Supervise la gestion des bâtiments et des services requis par la Mission pour les bureaux, les magasins et les logements destinés au personnel militaire (et civil le cas échéant); planifie, organise et surveille les services centraux, les services du courrier, du contrôle des stocks et les services connexes.

8. Chef de la Section des communications (P-3)

Supervise l'administration et la gestion du réseau de communications de la Mission, assure des communications adéquates à l'intérieur de la zone de la Mission ainsi qu'entre cette zone et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

9. Chef de la Section des transports

Supervise le service des transports destinés aux observateurs militaires et au personnel administratif de la MONUG, et assure l'entretien des véhicules avec le personnel technique associé.

10. Fonctionnaire chargé du système intégré de gestion (P-3)

Supervise la mise en place et l'entretien d'un réseau informatisé pour la Mission; met au point et adapte les logiciels nécessaires; assure la formation des usagers et leur apporte un soutien.

ANNEXE X

A. Répartition, selon le lieu géographique, du personnel civil et militaire proposée

	Sukhumi (Quartier général)	Secteur de Sukhumi	Secteur de Gali	Secteur de Zugdidi	Sotchi (Fédération de Russie)	Istanbul (Turquie)	Tbilisi (Liaison)	Tskhaltub	Total
<u>Observateurs militaires</u>	21	26	43	43	—	—	2	—	135
<u>Personnel civil international</u>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
D-2	1	—	—	—	—	—	—	—	1
D-1	1	—	—	—	—	—	—	1	2
P-5	2	—	—	—	—	—	—	—	2
P-4	1	—	—	—	—	—	—	3	4
P-3	3	—	—	—	1	1	—	6	11
Total, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	8	—	—	—	1	1	—	10	20
Agents des services généraux et autres catégories									
Agents du Service mobile	4	2	3	2	—	1	—	11	23
Agents des services généraux (1re classe)	1	—	—	—	—	—	—	1	2
Agents des services généraux (autres classes)	3	—	—	—	—	—	—	11	14
Agents du Service de sécurité	2	2	2	2	—	—	—	2	10
Total, personnel civil international	39	30	48	47	1	2	2	35	204
Agents locaux	10	3	18	18	1	2	—	29	81
Total général	49	33	66	65	2	4	2	64	285

B. Répartition du personnel civil proposée, par bureau

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et autres catégories					Personnel local	Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total	FM	SG (1re classe)	SG	SS	Total		
Bureau du Chef de la Force	1	1	1	1	2	6	—	1	3	10	14	—	20
Bureau de l'attaché de liaison pour les affaires humanitaires	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	—	3
Total partiel	1	1	2	1	2	7	—	1	5	10	16	—	23
Division de l'administration													
Bureau du Chef du Service d'administration	—	1	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	2
Section des achats	—	—	—	1	1	2	1	—	1	—	2	2	6
Section des finances	—	—	—	1	1	2	—	—	2	—	2	1	5
Section du personnel	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	—	4
Section des services généraux	—	—	—	—	1	1	3	—	—	—	3	12	16
Section des communications	—	—	—	—	1	1	13	—	1	—	14	10	25
Section des transports	—	—	—	—	1	1	6	—	1	—	7	4	12
Système intégré de gestion	—	—	—	—	1	3	—	—	2	—	2	—	3
Interprètes	—	—	—	—	3	3	—	—	—	—	—	51	54
Total partiel	—	1	—	3	9	13	23	1	9	—	33	81	127
Total	1	2	2	4	11	20	23	2	14	10	49	81	150

/...

C. Répartition proposée des véhicules et du matériel important par affectation

Désignation	Sukhumi (état-major)	Secteur de Sukhumi	Secteur de Gali	Secteur de Zugdidi	Sochi (Fédération de Russie)	Istanbul (Turquie)	Tbilisi (Liaison)	Tskhaltub	Total
1. Véhicules									
Berline (lourde)	3	—	—	—	—	—	—	1	4
Berline (moyenne)	1	—	—	—	1	1	—	2	5
Jeep 4 x 4 (légère)	21	13	22	22	1	—	1	20	100
Autocar (léger)	3	—	—	—	—	—	—	5	8
Camion (lourd)	1	1	1	1	—	—	—	—	4
Camion (moyen)	1	1	1	1	—	—	—	—	4
Cargo (léger)	—	1	1	1	—	—	—	1	4
Camion-grue	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Camion-citerne à carburant	1	—	1	—	—	—	—	—	2
Camion-citerne à eau	1	—	1	—	—	—	—	—	2
Dépanneuse	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Élévateur à fourche	1	—	1	1	—	—	—	—	3
Ambulance	1	—	1	1	—	—	—	—	3
Chasse-neige	1	—	1	1	—	—	—	—	3
Remorque-citerne à eau	1	—	2	2	—	—	—	1	6
Remorque à marchandises	1	—	2	2	—	—	—	1	6
Pick-up à cabine double	2	2	3	3	1	1	—	1	13
Auto-pompe	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Total	41	18	38	35	3	2	1	32	170
2. Matériel de communication									
Matériel VHF/UHF									
Appareil mobile	21	13	22	22	1	—	1	20	100
Walkie-talkie	32	24	41	41	2	—	2	28	170
Répéteur	1	—	1	1	1	—	1	1	6
Station fixe GM-300	2	1	2	2	—	—	1	1	9
Liaison hertzienne UHF	1	—	—	—	—	—	—	1	2
Modem Pakratt	2	1	2	2	—	—	—	1	8
Matériel de satellite									
Terminal VSAT/bande KU	2	—	—	—	—	—	—	2	4
Terminal INMARSAT A	1	—	—	—	—	—	—	1	1
Matériel téléphonique									
Minicentrale téléphonique	1	—	—	—	—	—	—	2	3
Téléphone de campagne	2	—	—	—	—	—	—	2	4

Désignation	Sukhumi (état-major)	Secteur de Sukhumi	Secteur de Gali	Secteur de Zugdidi	Sochi (Fédération de Russie)	Istanbul (Turquie)	Tbilisi (Liaison)	Tskhaltub	Total
Poste supplémentaire	1	—	—	—	—	—	—	1	2
Répéteur pour téléphone de campagne	1	—	—	—	—	—	—	2	3
Matériel de télécopie	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Télécopieur (papier ordinaire)	—	—	—	—	—	—	1	1	2
Cryptophone	1	—	—	1	—	—	—	—	2
Télécopieur (papier thermosensible)	1	—	1	1	1	1	—	1	6
Total	69	39	69	70	5	1	6	64	323
3. Matériel informatique	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ordinateur de bureau	21	1	1	1	1	2	1	22	50
Ordinateur portatif	1	1	1	1	1	1	1	2	9
Source d'alimentation non interruptible, 6 kVA	26	1	1	1	1	1	1	25	57
Imprimante portative	1	—	1	1	—	—	—	1	4
Imprimante à jet d'encre	20	—	—	—	—	—	—	20	40
Imprimante laser	5	—	1	1	1	1	1	5	15
Logiciel mono-utilisateur	20	2	2	2	2	2	2	20	52
Écran	17	1	1	1	1	2	1	16	40
Stabilisateur de tension	22	1	1	1	1	2	1	21	50
Scanneur	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Serveur et logiciel	2	—	—	—	—	—	—	2	4
Logiciel pour utilisateurs multiples	1	—	—	—	—	—	—	2	3
Élément de connexion pour réseau local	1	—	—	—	—	—	—	1	2
Modem V.32 bits; 1 400 bps	1	—	—	—	—	—	—	1	2
Modem V.42 bits; 28 800 bps	1	—	—	—	—	—	—	1	2
Centre de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Pièces détachées et fournitures, nécessaire de démarrage 40-80	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Local de formation	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Matériel d'atelier	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Matériel d'essai	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Applications	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Publications assistées par ordinateur	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Total	140	7	9	9	8	11	8	146	338

Désignation	Sukhumi (état-major)	Secteur de Sukhumi	Secteur de Gali	Secteur de Zugdidi	Sochi (Fédération de Russie)	Istanbul (Turquie)	Tbilisi (Liaison)	Tskhaltub	Total
4. Matériel de bureau									
Photocopieuse à grand débit	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Photocopieuse à débit moyen	1	—	1	1	1	1	1	2	8
Photocopieuse à faible débit	3	1	—	—	—	—	—	6	10
Photocopieuse à très faible débit	1	—	—	—	—	—	—	1	2
Rétroprojecteur	1	—	1	1	—	—	—	1	4
Petite déchiqueteuse	1	1	1	1	—	—	1	1	6
Machine à écrire électrique	3	1	1	1	1	2	1	2	12
Machine à écrire mécanique	1	—	1	1	—	—	—	—	3
Total	11	3	5	5	2	3	3	14	46
5. Générateurs									
5 kVA	2	2	3	3	—	—	—	2	12
50 kVA	1	—	1	1	—	—	—	1	4
15 kVA	1	4	4	4	—	—	—	1	14
100 kVA	—	—	1	1	—	—	—	—	2
250 kVA	1	—	—	—	—	—	—	1	2
TOTAL	5	6	9	9	—	—	—	5	34

ANNEXE XI

Localisation actuelle des véhicules et des matériels^a

Désignation	Quantité
1. <u>Opérations de transport</u>	
Berline (moyenne)	1
Jeep 4 x 4	16
Pickup (à double cabine)	2
Ambulance	1
Total	20
2. <u>Matériel de communication</u>	
<u>Matériel VHF/UHF</u>	
Appareil mobile	39
Walkie-talkie	40
Répéteur	6
<u>Matériel de satellite</u>	
Terminal VSAT/bande KU	
Secteur du quartier général	3
INMARSAT A	2
<u>Matériel téléphonique</u>	
Minicentrale téléphonique	2
Téléphone de campagne	1
<u>Matériel de télécopie</u>	
Télécopieur (papier ordinaire)	2
Cryptophone	2
Télécopieur (papier thermosensible)	1
Total	98
3. <u>Matériel de bureau</u>	
Photocopieuse à faible débit	1
Miniphotocopieuse	2
Machine à écrire électrique	3
Machine à écrire mécanique	3
Déchiquteuse à faible débit	1
Total	10

Désignation	Quantité
4. <u>Matériel informatique</u>	
Ordinateur de bureau	11
Ordinateur portable	6
Source d'alimentation non interruptible 6 kVA	15
Imprimante portable	4
Imprimante à jet d'encre	10
Imprimante laser	3
Logiciel mono-utilisateur	10
Écran	4
Total	63
5. <u>Générateurs</u>	
5 kVA	12
50 kVA	4
TOTAL	16

^a Comprend le matériel dans la zone de mission et le matériel commandé mais non encore livré.

